

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DE MANICOUAGAN

Tel que mentionné par avis public le 10 mars 2021, toutes les séances du conseil se tiendront dorénavant par visioconférence, et ce, tant que l'état d'urgence sanitaire sera maintenu et qu'il sera recommandé de tenir les séances à distance.

La MRC invite donc les citoyens qui ont des questions à adresser au conseil des maires, à les soumettre, par écrit, avant chaque séance. Les questions peuvent être transmises, par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

MRC de Manicouagan
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6
info@mrcmanicouagan.qc.ca

Un nouvel avis sera publié lorsqu'il y aura reprise des séances du conseil en présentiel.

Donné à Baie-Comeau, ce 5^e jour du mois de mai 2021.

Lise Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière